

Formation des représentants du personnel

Gérer les relations avec les représentants du personnel élus ou syndicaux avec un CSE

3 jours (21h00) | ★★★★★ 4,6/5 | DT-IRPSYN | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel ⁽¹⁾

Formations Management & soft skills › Droit du travail et relations sociales › Formation des représentants du personnel



À l'issue de ce stage vous serez capable de :

- Connaître le nouveau cadre juridique en matière de relations sociales après les lois Macron, Rebsamen (2015), El Khomri (2016), les 6 ordonnances Pénicaud (2017) et la loi de ratification (2018)
- Harmoniser Management et Dialogue social
- Identifier les risques pour tout Dirigeant et Manager.

Niveau requis

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

Public concerné

Tout professionnel chargé de diriger ou de manager face à des représentants, des élus du personnel ou des délégués syndicaux.

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2i Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émarginée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

(1) Modalité et moyens pédagogique :

Formation délivrée en présentiel ou distanciel * (e-learning, classe virtuelle, présentiel à distance). Le formateur alterne entre méthodes ** démonstrative, interrogative et active (via des travaux pratiques et/ou des mises en situation). La validation des acquis peut se faire via des études de cas, des quiz et/ou une certification.

Les moyens pédagogiques mis en oeuvre (variables suivant les formations) sont : ordinateurs Mac ou PC (sauf pour les cours de l'offre Management), connexion internet fibre, tableau blanc ou paperboard, vidéoprojecteur ou écran tactile interactif (pour le distanciel). Environnements de formation installés sur les postes de travail ou en ligne. Supports de cours et exercices.

* Nous consulter pour la faisabilité en distanciel. ** Ratio variable selon le cours suivi.

Programme

Introduction

- Présentation de chacun
- Attentes et objectifs visés de chaque participant
- Présentation de la formation

Les relations sociales en France

- Qui fait quoi parmi les représentants des salariés ?
- Prendre en compte le risque juridique multiple
- Comment ?

Structure de la représentation des personnels et rôle de chacun

- Le Comité Social et Economique et ses diverses options
 - CSE central et d'établissement
 - Représentants de proximité
- Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail et autres commissions obligatoires ou facultatives
- Le Conseil d'Entreprise
- Les représentants syndicaux du personnel dans l'entreprise : une autre légitimité
 - DS
 - RS
 - RSS

Les moyens d'actions des IRP : prérogatives et obligations dans leurs rouages

- Les crédits d'heures de délégation
- Les droits à la formation
- La liberté de circulation limitée
- La liberté de déplacement
- Discrétion, confidentialité et loyauté
- Le délit d'entrave
- Les trois droits d'alerte des représentants du personnel ; le statut des lanceurs d'alerte
- Le recours aux experts
- La communication des membres d'IRP : tracts et nouvelles technologies d'information et de communication (courriels, Intranet de l'entreprise, Facebook, Twitter...)
- Le droit syndical dans toutes ses éventualités : réunions, informations orales, recherches d'adhésions et de cotisations
- Le droit de la négociation collective
 - Accords majoritaires, au sein du CSE, par référendum
 - Négociations Périodiques Obligatoires, NAO ou NTO ?
- Le droit de grève : de la Constitution à la pratique
- Le droit aux entretiens
- La triple protection : pour rompre le contrat de travail, contre les discriminations, pour modifier le contrat

Synthèse de la session

- Réflexion sur les applications concrètes que chacun peut mettre en oeuvre dans son environnement
- Conseils personnalisés donnés par l'animateur à chaque participant
- Bilan oral et évaluation à chaud

Modalités d'évaluation des acquis

- En cours de formation, par des mises en situation contextualisées évaluées
- Et, en fin de formation, par un questionnaire d'auto-évaluation ou une certification (M2i ou éditeur)

Les + de la formation

M2i Formation est agréée par la DIRECCTE pour dispenser les formations du Comité Social et Economique (CSE) sur l'ensemble du territoire français.